

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1334^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 23 septembre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Ouverture de la discussion générale</i>	
<i>Discours de M. Leitão da Cunha (Brésil) . .</i>	1
<i>Discours de M. Goldberg (Etats-Unis d'Amérique)</i>	5
<i>Discours de M. Thiam (Sénégal)</i>	12

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

1. Le **PRESIDENT**: Nous allons maintenant commencer la discussion générale, et je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Leitão da Cunha, premier orateur inscrit.

2. **M. LEITAO DA CUNHA** (Brésil) [traduit de l'anglais]: Au nom de ma délégation et du peuple de mon pays, puis-je, Monsieur le Président, vous présenter mes félicitations pour l'honneur qui vous a été conféré? Dans notre monde, l'honneur de le choisir comme Président de l'Assemblée générale des Nations Unies est peut-être la plus haute distinction que l'on puisse accorder à un homme d'Etat pour reconnaître ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Vous méritez amplement cette distinction, Monsieur le Président. En tant que parlementaire, Ministre et Premier Ministre, vous avez combattu inlassablement pour la paix, avec ténacité et talent. Vous incarnez cette grande nation qu'est l'Italie, berceau de la culture latine, pays héritier et héraut de la civilisation méditerranéenne. Les Brésiliens gardent précieusement le souvenir de votre récente visite avec le président Saragat dans notre pays; à cette occasion, vous avez pu voir quels liens étroits unissent nos deux nations puisque plusieurs millions d'Italiens font partie du peuple brésilien.

3. Puis-je aussi, du haut de cette tribune, rendre hommage à nos trois nouveaux membres — la Gambie, les Iles Maldives et Singapour — au moment où ils entrent dans la famille des Nations Unies. Je tiens à leur adresser mes vœux les plus chaleureux de prospérité et de complet succès dans leur vie d'Etats indépendants.

4. Une fois de plus, la délégation brésilienne ouvre la discussion générale. Cet usage est la manifestation d'une tradition d'intérêt dans le grand débat auquel participent chaque année les nations du monde entier — un débat au cours duquel elles recherchent, dans la divergence de leurs points de vue, quelque terrain d'entente et quelque compréhension fructueuse pour ranimer l'espoir d'harmonie et d'accord qui

inspira la Charte des Nations Unies mais qui fut hélas si souvent déçu par les événements internationaux. C'est avec la même confiance que nous avons toujours eue en l'avenir des Nations Unies que le Brésil se présente aujourd'hui à cette tribune internationale. Nous sommes conscients de l'importance spéciale du travail que nous entreprenons au moment où notre organisation accomplit sa vingtième année et cherche à surmonter ce qui est peut-être la plus grave crise de son histoire.

5. Après 20 ans d'activité, l'ONU se trouve en présence d'un monde peut-être aussi troublé et incertain qu'il l'était à l'époque de San Francisco, au moment où la Charte a été rédigée. Dans le monde entier, penseurs, philosophes, hommes d'Etat et savants proclament que la civilisation est en danger, que les valeurs morales, spirituelles et matérielles façonnées tout au long de l'histoire sont menacées, et que la survie même de l'humanité est en danger. Pour la première fois peut-être dans l'histoire, le genre humain se sent vraiment mortellement blessé. D'aucuns, encore plus pessimistes, pensent que nous assistons aujourd'hui au crépuscule de notre civilisation, du fait non pas de quelque processus historique ou de quelque catastrophe naturelle, mais du découragement politique de l'homme, écrasé par la technique qu'il a lui-même créée. Dans un monde sous le choc d'un conflit idéologique sans égal, dans un monde confondu par des problèmes économiques et sociaux sans précédent, se pourrait-il que la révolution scientifique, appliquée à l'art de la guerre, ait doté l'homme d'une puissance qui dépasse ce que sa structure morale est capable de supporter? Se pourrait-il que le déséquilibre que certains croient déceler entre le progrès technique et le progrès moral ait dépouillé l'homme de sa substance spirituelle et fait de lui l'instrument fragile de sa propre destruction?

6. Le progrès technique, qui a créé les armes thermonucléaires et qui introduit l'espace extra-atmosphérique dans notre monde, a accru le sentiment d'insécurité parmi les hommes sans pourtant améliorer les conditions de vie de la majeure partie de l'espèce humaine. La révolution scientifique contribue de façon magique à multiplier les dangers qui menacent la paix et la survie même de notre espèce. Qu'est-ce donc qui empêche les nations de faire de la science un usage judicieux? Dans mon pays, où les valeurs éthiques et spirituelles sont profondément enracinées dans notre culture et dans notre histoire, nous rejetons l'explication selon laquelle ce serait un sentiment de désaffection, ou un manque de foi à l'égard des principes moraux de la vie et de l'homme, tels qu'ils ont été établis et consacrés par les traditions chrétienne et occidentale que nous avons reçues avec notre héritage portugais. A notre sens, il s'agit d'une crise politique, d'une

crise constitutionnelle de proportions gigantesques: l'homme semble incapable de faire face au problème de l'organisation internationale à un moment crucial de l'histoire. Tel semble être le problème fondamental de notre ère, le grand défi lancé aux hommes d'Etat de notre temps.

7. A moins que nous ne créions une communauté de nations agissant de manière efficace pour assurer l'égalité politique et économique des Etats, leur liberté et la suprématie du droit dans leurs relations mutuelles; à moins qu'il n'existe une communauté internationale capable de garantir en même temps les libertés fondamentales des citoyens de chaque Etat et une possibilité égale de développement économique et social pour chaque nation; à moins que nous ne poursuivions la tâche de décolonisation commencée à San Francisco par des moyens démocratiques et, partant, exclusivement pacifiques; à moins que nous ne forgions des instruments pour empêcher ou punir les agressions internationales; à moins que nous ne placions les armements sous un contrôle international effectif; à moins, en un mot, que nous ne résolvions le problème fondamental de l'organisation internationale — nous aurons construit cette maison sur le sable. Et nous-mêmes, cette maison, nos peuples, et jusqu'à notre avenir en tant que civilisation irons au-devant de la destruction totale.

8. Nous devons constamment nous répéter que la Charte des Nations Unies, si adaptable soit-elle, représente un style d'architecture politique qui, comme certaines armes modernes, est déjà dépassé par la réalité au moment même où l'on vient d'en achever les plans. En fait, la Charte est antérieure à la guerre froide; elle est même antérieure à l'apparition sur la scène politique d'une révolution scientifique récente, avec ses importantes répercussions sur la politique mondiale et d'où procèdent certains phénomènes fondamentaux de notre époque: l'ère thermonucléaire, l'âge de l'espace et le plein développement des nations industrialisées. Le tableau de la crise se complique encore de deux éléments supplémentaires: tout d'abord, la mise en œuvre de la Charte, qui a étonnamment accéléré le processus pacifique de décolonisation; en second lieu, la révolution scientifique, qui multiplie les richesses, et l'explosion démographique, qui, dans un grand nombre de pays non industrialisés, augmente la pauvreté. D'une part, l'homme fait de l'espace extra-atmosphérique la province la plus récemment conquise de l'humanité, tandis que, d'autre part, il commence à prendre conscience de sa pauvreté sur la terre et découvre avec angoisse les incertitudes d'un avenir meilleur pour sa descendance.

9. Dans le contexte de ces problèmes déjà graves, apparaissent d'autres frictions, d'autres conflits sérieux fort heureusement assez limités jusqu'ici pour ne pas rendre encore plus alarmantes les menaces à la paix mondiale. Deux grandes nations, Membres éminents de notre organisation sont aujourd'hui encore plongées dans une lutte aux conséquences imprévisibles. Sur le même continent, depuis si longtemps accablé de souffrances et de troubles, la situation au Viet-Nam continue de représenter l'un des plus grands dangers pour le maintien de la paix mondiale. Le Brésil espère que l'Inde et le Pakistan parviendront à trouver une formule pacifique pour le règlement

définitif de leurs controverses. Nous nous permettons de féliciter ces deux pays ainsi que les Nations Unies pour le cessez-le-feu qui a déjà été obtenu. Dans le même esprit, nous nous permettons d'espérer que le gouvernement d'Hanoi acceptera les propositions constructives faites par les Etats-Unis d'Amérique ainsi que par le Royaume-Uni, les pays non alignés et le Secrétaire général, U Thant, en vue de porter les problèmes du Viet-Nam à la table de négociation, pour y rechercher une solution grâce à laquelle l'Asie du Sud-Est pourrait être libérée de la guerre qui depuis tant d'années inflige de si cruelles souffrances aux habitants de cette région.

10. La délégation du Brésil n'a pas l'intention d'esquisser ici les grandes lignes d'une révision de la Charte qui doterait l'Organisation des Nations Unies des instruments dont elle a besoin pour créer la communauté internationale dont nous parlions. C'est la tâche non pas d'un seul pays, mais de nous tous. Nous pourrions cependant nous efforcer d'analyser, à la lumière des idées qui précèdent, les plus importants des problèmes en présence desquels nous nous trouvons et indiquer des méthodes qui pourraient peut-être contribuer au remaniement de notre structure politique.

11. L'un des signes les plus graves de la nécessité d'une révision de la Charte réside dans la crise qui a virtuellement empêché la dix-neuvième session de l'Assemblée générale d'avoir lieu. A mon sens, la crise n'a pas encore reçu de solution concluante. Les Nations Unies n'ont pas effleuré le cœur du problème. L'entente précaire à laquelle on est arrivé ne constitue qu'un plan d'action intérimaire; nous pourrions presque dire une trêve. Le problème est d'ordre constitutionnel. Le problème du paiement des contributions afférentes aux opérations de maintien de la paix découle d'interprétations diamétralement opposées de la Charte et, lorsqu'il s'agit de questions de principe, tout compromis est précaire, car il laisse le désaccord subsister quant au fond. A la dernière session de l'Assemblée générale, la délégation brésilienne a suggéré [1289ème séance], comme moyen propre à résoudre la crise, de modifier la Charte en lui ajoutant un chapitre nouveau sur les opérations de maintien de la paix. Les efforts et les discussions du Comité des Trente-Trois^{1/}, ainsi que la solution provisoire adoptée, n'ont fait que renforcer notre conviction qu'une telle révision est d'une urgente nécessité.

12. Le Brésil considère essentiel de continuer les opérations de maintien de la paix qui représentent l'un des remèdes les plus utiles et les plus efficaces pour le règlement des conflits qui menacent la tranquillité du monde. Mon pays a appuyé avec enthousiasme l'envoi à Suez d'une force d'urgence, pour laquelle il a, dès le début, fourni un bataillon d'infanterie et qui est actuellement placée sous le commandement d'un officier brésilien. Le Brésil a de même contribué aux opérations des Nations Unies au Congo et a tout mis en œuvre pour que soit approuvée la résolution [186 (1964)] du Conseil de sécurité qui est à l'origine de l'opération de Chypre. Il n'a jamais hésité à remplir les obligations financières qui ont découlé de ces opérations.

^{1/} Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

13. Sur le plan régional, mon pays a participé de façon concrète à l'organisation d'une autre opération de maintien de la paix par l'intermédiaire de la Force interaméricaine envoyée à Saint-Domingue, sujet extrêmement controversé. Les faits ont pourtant démontré que c'était là une mesure judicieuse qui a contribué à permettre au peuple dominicain, préservé de la guerre civile, d'instituer un gouvernement provisoire et d'engager le pays dans la voie de l'ordre démocratique et du progrès social. Puis-je à ce propos faire observer que les systèmes régionaux, dans le cadre des Nations Unies, devraient être interprétés comme un effort délibéré de leurs participants pour manifester leur ferme croyance dans la solidarité de leurs intérêts communs et dans les avantages du recours à la consultation toutes les fois qu'une controverse menace d'éclater. Parce qu'elles permettent le recours à la collaboration et à la consultation durant les crises internationales, les organisations régionales représentent, dans le cadre des Nations Unies, un impératif de notre époque.

14. Pour en revenir aux opérations de maintien de la paix, nous avons quelque peine à comprendre pourquoi les Nations Unies devraient négliger d'inscrire dans leur Charte l'un de leurs instruments politiques les plus efficaces. Que pourrait-on imaginer de plus propre à stabiliser des situations susceptibles de dégénérer en conflit ou à créer des conditions favorables à la cessation de conflits déjà déclarés? Le retard apporté à l'élaboration des dispositions constitutionnelles régissant les opérations de maintien de la paix nous inspire de graves appréhensions.

15. Nous voyons un autre motif d'inquiétude dans l'impasse où se trouvent les négociations menées par le Comité des dix-huit puissances à Genève. L'insistance avec laquelle on y a ressassé des problèmes sans aucun lien avec les recommandations adressées au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par la Commission du désarmement — triste survivance des problèmes de la guerre froide — a exclu, au cours des récentes conversations à Genève, toute nouvelle entente propice à la réduction des tensions internationales. Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne l'extension du champ d'application du Traité de Moscou^{2/} aux essais souterrains d'armes nucléaires, extension que les pays médiateurs — au nombre desquels se trouve le Brésil — ont maintes fois proposée à Genève et à la Commission du désarmement. Rien non plus n'a encore été fait pour résoudre le problème de la prolifération des armes nucléaires. Le club nucléaire qui s'est accru d'un nouveau membre — et non des moindres — risque de s'élargir dangereusement à brève échéance en raison de l'accélération dans divers pays de l'exécution des programmes de recherche et de production nucléaire à des fins militaires. Malgré certaines suggestions et propositions — et la vôtre^{3/}, Monsieur le Président, était éminemment digne d'attention —, rien n'a été accompli à Genève

^{2/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

^{3/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe 1, sect. D.

pour empêcher cette prolifération. Cette tâche exige les efforts les plus énergiques de tous ceux qui, sans perdre de vue l'objectif ultime du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, craignent les dangers encourus par une communauté internationale dont la survie dépendra du fragile rapport de forces exclusivement fondé sur l'équilibre nucléaire. Puissent les échanges de vues prolongés qui ont marqué les débats du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement aider toutes les nations intéressées à réduire les divergences qui les séparent lorsqu'elles reprendront les négociations sur le désarmement.

16. Il convient cependant de noter, sur le plan régional, les efforts accomplis par les pays de l'Amérique latine en vue de faire de la région une zone dénucléarisée. La résolution 1911 (XVIII) de l'Assemblée générale a servi de point de départ à l'étude d'un programme de dénucléarisation de l'Amérique latine. Aux réunions de la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, les pays de cette région ont travaillé avec acharnement pour surmonter certaines difficultés qui, par leur nature même, ralentissent l'élaboration d'un traité d'une aussi grande importance scientifique, militaire et politique, d'un traité sans précédent.

17. La délimitation géographique de la région soumise au futur statut, de même que l'obtention de garanties formelles de la part des puissances nucléaires que le statut sera respecté, constituent, de l'avis de mon gouvernement, des conditions préalables essentielles à la préparation d'un instrument qui empêche la prolifération des armes nucléaires, sans entraîner de risque présent ou futur pour la sécurité et le progrès scientifique des pays signataires du traité.

18. Il convient aujourd'hui de rappeler que l'inscription dans la Charte des Nations Unies de ce qui constitue maintenant son chapitre XI n'a pas précisément été sans quelques discussions et difficultés à San Francisco. Certaines puissances coloniales étaient opposées au Chapitre XI à cette époque, et ont proposé que ses principes fassent simplement l'objet d'un appendice à la Charte. Le temps a montré que la décision adoptée était sage, car le problème de la décolonisation allait bientôt se poser, et les Nations Unies auraient commis une erreur grossière en ne le prévoyant pas dans la Charte. Nous aurions maintenant une crise constitutionnelle de plus à affronter. Malheureusement, le fait d'avoir prévu le problème de la décolonisation dans la Charte n'a pas empêché, ces 20 dernières années, la naissance de nombreux conflits graves qui lui étaient reliés. Je pourrais souligner ici que la seule forme de décolonisation envisagée par la Charte est celle qui s'accomplit par des moyens pacifiques et démocratiques. Le recours à la violence, aux combats, et surtout l'ingérence d'un Etat ou d'un groupe d'Etats dans le processus de décolonisation qui se déroule sous la responsabilité d'un autre Etat non seulement violent les principes de la Charte, mais peuvent retarder ce processus. Si elle est de nature militaire, cette ingérence extérieure produit non seulement le retard en question, mais engendre aussi des tensions et des conflits qui peuvent s'étendre, au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

19. Le Brésil, fidèle aux engagements pris lorsqu'il a signé la Charte de San Francisco — et fidèle, en outre, à sa propre histoire et à son destin —, soutient fermement le principe de libre détermination pour tous les peuples, à condition que leur désir de libre détermination s'exprime par un acte de libre volonté en dehors de toute ingérence extérieure. C'est en application de ce principe, en outre, que nous souhaitons voir accorder au peuple allemand le droit d'exprimer sa volonté, au moyen d'élections libres, sur la question de la réunification.

20. Afin de comprendre les causes profondes de la crise politique qui agite une grande partie du monde sous-développé, il serait peut-être utile de rechercher un parallèle dans l'histoire. Le principe de l'égalité des individus devant la loi a révélé ses limites aux XVIIIème et XIXème siècles. On a constaté que reconnaître simplement les droits de l'homme en tant que citoyen ne suffisait pas. Ce n'est qu'au XXème siècle, lorsque le même principe a été porté sur le plan économique et social que l'idéal d'égalité politique a commencé de se réaliser. Sans égalité économique et sociale, les pays occidentaux industrialisés auraient longtemps été la proie de régimes totalitaires qui, en dernière analyse, rendraient impossible cette égalité à laquelle aspirent les masses.

21. A l'heure actuelle, avec les nouveaux systèmes de communication, il serait impossible de convaincre les pays en voie de développement que leur pauvreté et leur retard ne peuvent disparaître rapidement. Il faut mettre sur pied, au niveau international, un dispositif permettant de diriger vers les pays en voie de développement les instruments et les techniques créés par la révolution scientifique, et les capitaux nécessaires à leur complet développement.

22. Les considérations qui précèdent découlent de l'observation de la situation économique d'une grande partie du monde sous-développé. En réalité, si nous examinons avec objectivité la situation économique dans le monde d'aujourd'hui, nous constatons que le progrès réel a été relativement négligeable, même s'il est considérable en termes absolus. En dépit des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, il faut reconnaître que la différence entre le revenu par habitant des pays industrialisés et celui des pays pauvres va en s'accroissant. Les pays pauvres sont relativement plus pauvres encore aujourd'hui.

23. Nous comprenons tous que le processus de développement est avant tout une responsabilité interne de chaque pays, qu'il doit résulter d'une décision nationale de s'affirmer et de se réaliser, même au prix de sacrifices. Quelle que puisse être la contribution internationale, rien ne peut remplacer le désir d'atteindre les objectifs dictés par les besoins spécifiques de chaque nation. Les pays en voie de développement savent fort bien que cela est vrai non seulement sur le plan politique, où ils ont obtenu l'indépendance en affirmant leurs revendications légitimes, mais aussi sur le plan économique, où la prospérité est le résultat d'un courage constant et d'un travail acharné. Je peux citer, à titre d'exemple, les efforts des Brésiliens, que notre gouvernement appuie avec ténacité et sans relâche: efforts pour enrayer l'inflation, efforts pour favoriser le déve-

loppement grâce à des réformes dans les secteurs de l'agriculture, de la fiscalité, de la banque et du logement, ainsi que dans d'autres secteurs; efforts, en somme, pour écarter le pays du chaos et reprendre, dans l'ordre, la route qui mène au progrès. Mon pays s'emploie fermement à assurer les conditions fondamentales qu'exige la poursuite de notre marche vers le développement économique, convaincu que c'est le seul moyen de garantir la prospérité et la juste répartition des richesses et des avantages sociaux.

24. Pourtant, il reste des problèmes dont la solution échappe encore au rayon d'action interne des pays en voie de développement. Parmi ces problèmes, on pourrait mentionner la grande instabilité dont souffrent les matières premières et les produits de base sur le marché international.

25. Quant aux efforts faits sur le plan international pour résoudre ces problèmes, c'est avec satisfaction que nous mentionnons la constitution à titre permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avec son propre conseil d'administration et son propre secrétariat — preuve évidente de la clairvoyance politique de l'Assemblée générale à sa dernière session.

26. Dans le cadre des institutions des Nations Unies, des mesures restent à prendre sur le plan international pour la création d'un organe spécialisé de grande importance. Je veux parler de l'institution pour le développement industriel. L'adoption, à la dernière session du Conseil économique et social, de la résolution [1081 F (XXXIX)] proposée lors de la cinquième session du Comité du développement industriel montre que l'idée a mûri et bénéficie du ferme appui des principaux intéressés, c'est-à-dire les pays peu industrialisés. La diminution du pourcentage des dépenses d'assistance technique consacrées au développement industriel au cours des trois dernières années — elles représentent aujourd'hui seulement 11 p. 100 des dépenses totales d'assistance technique — prouve indéniablement que les structures actuelles ne permettent pas d'assurer la croissance du secteur industriel des pays en voie de développement.

27. Toujours dans le contexte de la coopération multilatérale pour le développement économique, il faut citer en particulier l'action spéciale d'assistance entreprise par les Nations Unies, notamment en relation avec les programmes de préinvestissement du Fonds spécial. Selon les données présentées à la vingtième session de l'Assemblée générale, après six ans d'opérations d'assistance technique, 485 projets sont en cours de réalisation, au profit d'environ 130 pays et territoires en voie de développement. Grâce à ces projets, dont certains sont déjà achevés, on a pu former plus de 70 000 ressortissants de pays en voie de développement, et, d'autre part, contribuer à attirer vers différents secteurs de l'économie des investissements se chiffrant à plus de 1 000 millions de dollars.

28. Les données qui précèdent témoignent de chiffres et de résultats modestes mais encourageants dans le domaine de la coopération technique et économique, résultats qui renforcent notre conviction qu'il faut redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des

pays sous-développés et les aider à surmonter le problème de la sous-utilisation de leurs ressources naturelles. Toutefois, pour que cette action des Nations Unies produise l'effet voulu sur l'économie et la technologie des pays sous-développés, la coopération multilatérale ne doit pas se limiter aux activités de préinvestissement.

29. Dans ce contexte, deux autres initiatives complémentaires des Nations Unies sont en cours d'exécution et méritent l'attention de l'Assemblée générale afin d'être appliquées rapidement pour le bénéfice de tous. La première concerne la création du Programme des Nations Unies pour le développement, né de la fusion des deux organes principaux de coopération technique, dont le Fonds spécial. Dans le même ordre d'idées, la seconde initiative concerne une participation progressive du nouveau programme aux activités d'investissement direct, conformément à la proposition de création d'un fonds d'équipement, qui compléterait ainsi le rôle des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique par la mobilisation de capitaux au profit de projets de développement.

30. En ce qui concerne les efforts des organisations régionales en cette matière, le Brésil place des espoirs justifiés dans l'œuvre qu'accomplit l'Association latino-américaine de libre échange. Ses premières années d'activité ont permis déjà d'obtenir des résultats très encourageants, non seulement pour le renforcement du commerce interrégional, mais aussi pour l'établissement d'autres bases du mouvement d'intégration économique de l'Amérique latine. Depuis quelque temps, cet idéal retient l'attention des gouvernements latino-américains, en particulier du Gouvernement chilien, qui l'a évoqué de nouveau à la satisfaction de tous.

31. Voilà les observations de la délégation brésilienne au moment où s'ouvre cette discussion générale. Elles sont inspirées par notre désir de contribuer à la solution des problèmes qui assombrissent la scène internationale. Pour accomplir la tâche qui nous attend, nous ne pouvons rester hésitants entre "la peur et l'espoir tremblant". Il nous faut beaucoup de courage et un espoir ferme.

32. Ce courage et cet espoir vont être stimulés par la prochaine visite du Souverain Pontife de Rome, qui a pris le nom d'Apôtre des Gentils, et dont les paroles de sagesse et de paix nous aideront à mener notre tâche à bien. La nation brésilienne, qui est la plus grande nation catholique du monde, salue ce geste sans précédent et chargé de signification du père de la chrétienté, promesse d'un climat fraternel et pacifique, indispensable à l'édification d'un monde meilleur.

33. Le **PRESIDENT**: Je remercie M. Leitão da Cunha d'avoir, selon la tradition, entamé au nom du Brésil la discussion générale.

34. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous nous réunissons ce matin dans une atmosphère de succès et de satisfaction. Il y a tout juste 24 heures, un important jalon a été franchi dans la vie des Nations Unies: le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, demandé puis exigé par le Conseil de sécurité, a par bonheur pris effet dans les deux pays.

35. J'espère que nul ne s'étonnera que je consacre quelques instants à rendre hommage aux efforts persévérants de tous les membres — permanents ou non — du Conseil de sécurité et à la part qu'ils ont prise à ce succès. La providence et le règlement intérieur du Conseil de sécurité m'avaient placé à sa présidence; mais, c'est grâce aux efforts patients de mes collègues qu'ont été adoptées sans dissentiment les résolutions qui ont contribué dans une si grande mesure à amener le résultat qui s'imposait. J'ai eu souvent affaire, dans ma vie publique et privée, à des conflits d'une autre nature; mais je n'ai jamais connu de la fidélité unanime comme celle dont les membres du Conseil et les nations qu'ils représentent ont fait preuve ces dernières semaines à l'égard des engagements pris au titre de la Charte.

36. Je crois qu'il est de bon augure pour l'avenir de cette grande organisation qu'un conflit aussi grave — le conflit le plus grave de son histoire — ait pu être, dans sa phase initiale tout au moins, endigué par une action commune de ce genre. C'est pourquoi je voudrais remercier et féliciter ici personnellement ceux qui ont travaillé avec une telle ardeur et une telle persévérance pour aboutir à cet heureux résultat.

37. Je voudrais aussi souligner la part importante qu'y a prise notre éminent Secrétaire général qui, avec l'approbation du Conseil de sécurité, a assumé la tâche difficile de se rendre dans la région quand la confusion y régnait et que la tempête s'y déchaînait, pour apporter aux nations en conflit un message de paix.

38. Une fois de plus, malgré ce que peuvent dire les sceptiques et les cyniques, les Nations Unies se sont montrées le facteur décisif de paix. Une fois de plus, elles ont fourni l'élément indispensable et vital, le seul catalyseur acceptable qui pût contribuer à faire cesser l'inutile effusion de sang entre deux grands pays voisins dont les liens de parenté et d'amitié, qui unissent ordinairement tous les Membres des Nations Unies, doivent être promptement rétablis.

39. Une fois de plus — et non pour la première fois, je le souligne — la voix des Nations Unies a été entendue et obéie. Ce sont là des événements heureux et très significatifs.

40. Je suis sûr de traduire le sentiment profond de cette grande assemblée en disant combien je suis heureux que l'appel au cessez-le-feu du Conseil de sécurité ait été respecté. En plus du rôle joué par le Conseil de sécurité, il a été de la plus grande importance que les Etats Membres aient fait aussi entendre leur voix en faveur des efforts du Conseil de sécurité.

41. Mais notre tâche n'est pas terminée. Il incombe maintenant aux deux parties de faire preuve de modération et de déployer des efforts sincères pour restaurer les conditions d'une paix permanente — je dis bien permanente — dans le sous-continent. Et il appartient aux Nations Unies de saisir cette magnifique occasion — de profiter de ce répit et d'assumer cette grande et inéluctable responsabilité — de manière à consolider ce succès, de telle sorte que le cessez-le-feu ne soit pas transitoire et éphémère.

42. C'est un fait historique et une évidence que les divergences qui ont engendré le récent conflit ont des causes profondes. Le cessez-le-feu, comme il est dit expressément dans la résolution du Conseil du 20 septembre 1965 [211 (1965)], n'est qu'une première mesure; vient ensuite la tâche plus difficile de trouver des solutions aux causes sous-jacentes du conflit, pour aboutir à un règlement honorable et créer les conditions d'une paix durable dans le sous-continent.
43. J'exprime la conviction profonde de mon pays en disant qu'il est de l'intérêt commun de l'Inde et du Pakistan que ce règlement honorable intervienne et que soient restaurées les conditions d'une paix durable entre ces deux grandes nations avec lesquelles nous avons entretenu et espérons bien continuer d'entretenir les relations les plus cordiales et les plus amicales. Nous rendons hommage aux qualités d'homme d'Etat dont ont fait preuve les grands chefs de ces deux pays en répondant à l'appel du Conseil de sécurité. Nous leur demandons de continuer à faire preuve des mêmes qualités pour rechercher les moyens d'établir une paix permanente dans le sous-continent.
44. Dans l'esprit du paragraphe 4 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité du 20 septembre 1965, les Etats-Unis coopéreront pleinement avec les autres membres du Conseil pour favoriser un règlement du problème politique qui est à l'origine du conflit actuel; ils coopéreront pleinement avec le Secrétaire général dans l'exécution des mesures qu'il prend pour appliquer la résolution du Conseil. Nous sommes prêts à fournir toute l'assistance appropriée aux Nations Unies et au Secrétaire général pour renforcer leur mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.
45. C'est dans ce climat de vigueur et de succès que je tiens à vous féliciter encore, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, au moment où vous assumez les fonctions de président de l'Assemblée générale. En votre qualité de Premier Ministre, naguère, et votre qualité de Ministre des affaires étrangères d'un grand pays, maintenant, vous avez amplement fait preuve de votre talent, de votre expérience et de votre compréhension, qualités que vous allez maintenant appliquer à guider ce grand parlement mondial. L'Italie, en partie grâce à vos propres efforts, s'est acquise une place insigne dans les conseils de cette organisation et partout où il s'agit d'améliorer l'existence de l'homme ou de lui apporter la paix. Je suis sûr que pour l'Assemblée et l'Organisation votre direction sera d'un grand prix.
46. Je voudrais aussi rendre hommage au Président sortant, M. Alex Quaison-Sackey. Il s'est placé parmi les plus grands de ceux qui siègent ici. Pendant la brève période où j'ai eu le privilège d'avoir avec lui des rapports personnels, j'en suis venu à apprécier au plus haut point le fait de pouvoir l'appeler mon ami. J'admire les qualités dont il a fait preuve au cours de la session sans doute la plus difficile de l'histoire de l'Organisation. Nous espérons continuer à bénéficier de ses conseils et nous lui souhaitons pleine réussite au poste important de Ministre des affaires étrangères du Ghana, ce grand pays du continent africain.
47. Vous me pardonnerez, je l'espère, de rappeler encore avec tristesse la perte que nous avons subie en la personne d'Adlai Stevenson. C'était une des grandes voix de l'Amérique, non seulement pour son propre pays mais pour le monde entier. La voix de l'Amérique doit pourtant continuer à se faire entendre. Je ne peux espérer que mon éloquence pourra, comme la sienne, captiver les cœurs et les esprits des hommes du monde entier. Je peux simplement donner à l'Organisation l'assurance que je partage son dévouement à la grande cause de la paix et de la sécurité mondiales, qui sont les objectifs de la Charte.
48. Quittant le tribunal suprême des Etats-Unis pour venir à ce parlement mondial, j'ai dit que la tâche qui consiste à assurer le règne du droit dans les rapports entre Etats souverains était la plus grande aventure de l'histoire humaine. Nous tous, ici, sommes engagés ensemble dans cette aventure. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas la mener à terme avec succès. La seule alternative, impensable, serait la perte de l'humanité.
49. L'un des juristes les plus éminents de mon pays, qui n'est jamais parvenu à la Cour suprême et dont la carrière montre que l'excellence n'est pas nécessairement sanctionnée par les postes les plus élevés, a dit un jour que la liberté ne pouvait être préservée dans les constitutions si elle avait disparu du cœur des citoyens. Nous avons pour tâche quotidienne d'entretenir au cœur des peuples de la terre la flamme de la liberté promise il y a 20 ans à tous les hommes par la Charte de notre organisation: liberté de vivre sans crainte, à l'abri de la misère, de l'indignité et de la guerre. Il nous incombe, comme l'a dit un jour un collègue qui nous était très cher à tous aux Nations Unies — et vous reconnaîtrez les paroles et leur auteur —, il nous incombe de ne pas laisser s'éteindre le flambeau de la paix. Il semble parfois que sa flamme soit vacillante et que sa lumière soit bien faible, mais il est capable d'éclairer le monde, à condition que nous croyions en lui.
50. En cette vingtième année des Nations Unies, nous rechercherons le sens profond d'un monde qui change rapidement sous l'influence impétueuse de la science et de la technique. Je suis sûr que chacun de nous ici, et des millions d'autres à travers le monde, nous demandons chaque jour si nous allons vers un ordre mondial ou vers l'ultime chaos. L'Assemblée devrait — l'Assemblée doit — nous aider à trouver la réponse.
51. Dans mon propre pays, sous la direction du président Johnson, nous nous sommes engagés dans la recherche de la Société modèle. Cette conception d'un ordre interne équitable est fondée sur le consentement des gouvernés, sur l'application du droit, sur la dignité individuelle, sur la diversité et sur la juste satisfaction des aspirations politiques, économiques et sociales. Aux Etats-Unis, nous rejetons toutes les philosophies réactionnaires extrémistes, quelles qu'elles soient. Nous cherchons plutôt à bâtir sur ce que nous considérons comme la philosophie la plus éclairée et progressiste de l'histoire humaine, selon laquelle le but du gouvernement est de permettre aux citoyens de se réaliser pleinement, et une vie heureuse doit être à la portée de tous

et non demeurer l'apanage de quelques-uns. Sur le plan national comme sur le plan international, il ne saurait y avoir d'îlots de pauvreté dans une mer d'abondance.

52. Pour nous, l'égalité n'est pas seulement un principe, nous voulons qu'elle soit concrétisée par des possibilités égales pour tous. Nous sommes résolus à enrichir la vie de notre société en développant les ressources humaines aussi bien que les ressources naturelles. Nous sommes décidés non seulement à accroître la production des biens matériels, mais aussi à assurer cette égalité, à garantir une véritable justice sociale et économique, à éliminer la pauvreté et à améliorer qualitativement les conditions de vie de nos citoyens — dans des villes plus attrayantes et plus rationnelles, dans de plus beaux paysages et grâce au développement de la culture et des arts. Ce n'est pas là le programme d'un groupe, d'une classe ou d'un parti politique. Ce n'est pas non plus une conception exclusivement américaine. C'est une conception commune à tout le genre humain.

53. Il m'est échu, pendant 25 ans, de représenter le puissant mouvement syndical américain. L'un des grands dirigeants de ce mouvement, que j'ai longtemps connu de près, Philip Murray, à qui l'on avait demandé quel était l'objectif du mouvement syndical auquel il avait consacré sa vie, a répondu, après un moment de réflexion: "Le but du mouvement syndical est une société dans laquelle chaque homme aura un tapis sur le plancher, un tableau au mur et de la musique dans sa maison". Je crois que c'est là un objectif valable pour l'ensemble de l'humanité. Ce que nous voulons pour notre propre peuple dans le cadre de la société idéale, nous le voulons pour l'ensemble de l'humanité. Je pense que le président Johnson l'a fort bien exprimé lorsqu'il a dit:

"Nous ne cherchons pas la fidélité aveugle à une foi jalouse, mais le respect de croyances aussi variées que l'humanité elle-même. Nous ne cherchons pas à accroître la puissance de l'Amérique, mais à contribuer au progrès de l'humanité. Nous ne cherchons pas à dominer les autres, mais à renforcer la liberté de tous."

54. La diversité dont parlait le président Johnson est celle que représentent les Membres des Nations Unies, qui ont des besoins divers, des philosophies, des races et des institutions diverses, mais qui sont pourtant unis par l'engagement souscrit par tous de respecter les obligations de la Charte et par leur adhésion aux principes de la justice, du progrès social et du règlement pacifique des conflits.

55. Il existe malheureusement une conception différente de l'ordre mondial, dont la doctrine a été proclamée ce mois-ci par le Ministre de la défense de la Chine communiste dans un manifeste publié par tous les journaux de ce pays et reproduit largement à travers le monde. La doctrine dévoilée par le maréchal Lin Piao part du principe que "la puissance politique sort du canon des fusils". Elle repose, a-t-il dit, sur la guerre et la révolution violente.

56. Je le cite encore: "S'emparer du pouvoir par la force des armes et régler les problèmes par la guerre, c'est", selon le maréchal, son parti et les dirigeants de son pays, "la tâche fondamentale et

la forme suprême de la révolution." Il a dit encore: "La guerre peut assagir le peuple et faire avancer l'histoire... la guerre est une grande école."

57. Le principe des guerres révolutionnaires, dit le maréchal, ne s'applique pas seulement à la Chine. D'après lui, et je le cite encore, il "vaut aussi... pour tous... les pays". Les nations du monde ne sont pas libres, suivant cette théorie, de faire leur choix selon leurs propres besoins et leur propre expérience. Les nations du monde ne sont pas libres, suivant cette thèse, de faire flotter leur drapeau comme elles l'entendent. Qu'elles le veuillent ou non, disent le maréchal et les dirigeants de la Chine communiste, elles doivent se conformer au modèle chinois.

58. Même une accession récente à l'indépendance n'assure pas l'immunité contre cet impérialisme moderne. Bien au contraire. Les porte-parole chinois ont souligné, à maintes reprises, qu'ils ne croient pas que les révolutions qui ont mené de nombreux pays à l'indépendance nationale soient des révolutions valables. Ils ne croient pas que ces pays aient le droit, comme mon pays a eu le bonheur de le faire après sa propre révolution, de développer leurs institutions économiques et sociales comme ils l'entendent. Le maréchal a dit: "... la révolution socialiste est la séquelle inévitable de la révolution démocratique nationale". En fait, a-t-il ajouté, "plus la révolution démocratique nationale est complète, meilleures sont les conditions pour une révolution socialiste". Mais il est bien évident que le maréchal Lin donne au mot "socialiste" un faux sens et qu'il veut dire "communiste", et qui plus est, "communiste à la mode de Pékin".

59. Cet incroyable manifeste est l'antithèse de tout ce que défend notre organisation. C'est un appel au bouleversement de l'ordre mondial par la force et la violence à une époque où la force et la violence peuvent conduire plus que jamais aux conséquences les plus désastreuses pour le monde entier. Il ne fait pas de place aux différences de tradition, de culture ou d'aspirations nationales et ignore tout autant le droit légitime des peuples, grands et petits, de choisir leur propre ordre social et économique. Il écarte la véritable autodétermination. Il cherche à mettre toutes les nations et tous les peuples sous l'emprise du conformisme communiste chinois. Ce manifeste devrait être lu — et je sais qu'il l'a été — et médité par chacun des Membres de l'Assemblée générale.

60. Les apôtres de cette philosophie s'efforcent aujourd'hui de faire du Viet-Nam du Sud un terrain d'essai pour leurs théories. Ce défi doit être relevé non point dans l'intérêt d'une seule nation, mais dans l'intérêt de chacun des Membres de l'ONU. Il doit l'être, en particulier, dans l'intérêt des petits pays qui tiennent à leur droit de choisir et de suivre la voie qu'ils préfèrent pour leur développement national.

61. Nous aidons à relever ce défi parce que nous sommes convaincus que nous devons tous y faire face. Nos objectifs au Viet-Nam du Sud sont simples et évidents. Nous ne cherchons qu'à assurer l'indépendance du pays, à l'abri des attaques, et à donner à son peuple la possibilité de décider de son propre

avenir. Nous ne convoitons aucun territoire pour nous-mêmes, nous ne cherchons pas à nous assurer une position préférentielle ou une présence militaire permanente. Nous sommes prêts à retirer nos forces lorsque l'agression communiste aura pris fin et que le Viet-Nam du Sud pourra choisir lui-même sa propre destinée et sa propre voie, selon le principe de la libre détermination.

62. Par-dessus tout, nous recherchons une solution pacifique. A de nombreuses reprises, nous avons déclaré que nous étions disposés à entamer des négociations sans conditions. Je l'affirme à nouveau aujourd'hui. Nous avons demandé aux Membres des Nations Unies, individuellement et collectivement, d'user de leur influence pour faciliter ces négociations. Nous avons demandé aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général de prêter leur concours pour faire démarrer les négociations. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous avons offert de participer à un programme massif de coopération en faveur du développement économique de l'Asie du Sud-Est.

63. Les Membres des Nations Unies, aux termes de la Charte, partagent la responsabilité de prouver à ceux qui font usage de la violence que la violence ne paie pas. Nous pouvons faire face à cette responsabilité en tentant par tous les moyens possibles de persuader les autorités d'Hanoi et de Pékin de laisser leurs voisins en paix et d'entamer des pourparlers sérieux pour trouver une solution à ce conflit. Nous devons également remplir cette obligation en refusant que soit représenté à l'Organisation des Nations Unies un régime qui dénie, par ses paroles et par ses actes, les limites fondamentales que la Charte impose au recours à la force et qui n'a que des insultes pour les Etats Membres des Nations Unies qui cherchent à régler de manière pacifique ce différend et d'autres encore.

64. Fort heureusement, la plupart d'entre nous ont déjà fait leur choix entre une philosophie de la violence et la philosophie de l'ordre mondial sur laquelle repose notre charte. Cependant, notre quête d'un ordre mondial est gravement menacée par une course persistante aux armements, course qui n'apporte rien au monde si ce n'est l'insécurité et l'épuisement de ressources précieuses. Certes, quelque progrès a été accompli. Nous avons déjà accepté de mettre fin aux essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons mis en place un lien direct de communication pour prévenir le déclenchement d'une guerre par accident ou par erreur de calcul. Nous avons décidé de ne pas placer d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique, et je réaffirme aujourd'hui l'engagement pris par les Etats-Unis à cet égard.

65. Malheureusement, l'objectif du désarmement général et complet que nous nous sommes tous fixé reste encore hors d'atteinte. Mais il s'agit d'un objectif nécessaire et indispensable, et nous devons tendre vigoureusement à une réalisation, d'une manière réfléchie et dans un esprit de bonne volonté, sans nous laisser décourager par des échecs qui ne doivent être que momentanés. Nous devrions avant tout nous appliquer à prendre des mesures pratiques immédiates pour renverser la course aux armements.

66. A cette fin, priorité absolue — je le répète, absolue — doit être donnée à l'arrêt de la dissémination des armes nucléaires. Si nous n'affrontons pas ce problème avec détermination dès maintenant, l'occasion de le faire peut disparaître pour toujours. Voilà pourquoi les Etats-Unis ont soumis au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement le projet complet d'un traité^{4/} interdisant à ses signataires de prendre aucune mesure susceptible d'accroître le nombre d'Etats et autres entités ayant le pouvoir de déchaîner des armes nucléaires. Mon gouvernement s'est pleinement engagé à appliquer cette politique fondamentale et demande instamment que ce projet devienne le plus rapidement possible un traité effectif. Nous espérons que d'autres puissances nucléaires accepteront de souscrire au même engagement en tant qu'accord international. La prolifération nucléaire peut être arrêtée, mais nous devons agir dès maintenant. Un accord en ce domaine est de toute évidence de la plus haute importance pour la paix et la sécurité mondiales.

67. Nous reconnaissons en outre que les nations de plus en plus nombreuses qui font franchement face à ce problème doivent prendre des décisions capitales au sujet de leur propre sécurité. Nous comprenons leur préoccupation. Ainsi que le président Johnson l'a indiqué, nous croyons que l'assurance qu'elles seront soutenues contre des menaces de chantage nucléaire devrait être donnée aux nations qui ont renoncé à se constituer une capacité nucléaire nationale. Une action de l'Assemblée générale peut utilement faire partie de cette assurance. Les Etats-Unis sont prêts à œuvrer dans ce but; une action de la part de l'Assemblée. Un accord sur un traité général d'interdiction des essais nucléaires serait également d'un grand appui pour décourager la prolifération constante des armes nucléaires.

68. Les savants ne sont pas en mesure de faire la distinction entre tous les tremblements de terre et les explosions nucléaires souterraines. Mais la science de la détection n'est pas statique, et notre important programme de recherche indique la possibilité d'améliorer de façon substantielle les capacités de détection des séismes. En outre, les Etats-Unis sont en train d'installer dans l'Etat du Montana un vaste système de sismographes souterrains dont nous espérons qu'il permettra à la science de la détection d'avancer à grands pas.

69. Nous sommes prêts à communiquer les résultats de nos études expérimentales aux savants du monde entier et à aider à la construction d'installations analogues dans d'autres pays.

70. Les Etats-Unis adresseront prochainement des invitations à un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils envoient des observateurs qualifiés visiter, les 12 et 13 octobre 1965, notre centre de détection du Montana. Nous désirons que chacun d'entre eux voie par lui-même cette installation, et nous espérons que notre invitation sera acceptée.

71. Bien entendu, nous n'insistons pas sur l'inspection pour l'inspection en soi ou pour tout autre motif caché. Nous ne sommes pas non plus inflexibles. Nous insis-

^{4/} Ibid., sect. A.

tons certes sur le degré minimum d'inspection nécessaire, dans l'état actuel de la science, pour donner à tous l'assurance qu'un traité général d'interdiction des expériences nucléaires est effectivement respecté. Mais nous n'insisterons que sur une fréquence et un type d'inspection qui sont indispensables pour la réalisation de cet objectif.

72. Ainsi donc, tout en insistant essentiellement sur la non-prolifération en tant qu'objectif de priorité absolue, nous devons également prendre des mesures pour réduire les dangers qui découlent de l'énorme ampleur des possibilités nucléaires. Il n'y a pas de raison d'attendre plus longtemps. Nous sommes prêts à prendre des mesures pratiques à l'instant même.

73. Tout d'abord, nous devrions prendre des mesures pour mettre fin à l'accumulation de vecteurs nucléo-balistiques. Nous devrions poursuivre l'examen des moyens permettant de bloquer le nombre et l'évolution technique de ces vecteurs, offensifs et défensifs. Si des progrès étaient réalisés dans ce domaine, les Etats-Unis seraient également prêts à étudier la possibilité de réduire sensiblement le nombre de ces engins porteurs d'armes de destruction massive.

74. En second lieu, les Etats-Unis proposent un arrêt contrôlé de la production de matières fissiles à usage militaire et le transfert de matières fissiles à des usages pacifiques. En ce qui concerne cet arrêt de la production de matières fissiles, nous proposons maintenant la destruction, vérifiée, par les Etats-Unis et l'Union soviétique, d'un nombre important d'armes nucléaires appartenant à leurs stocks respectifs.

75. Les Etats-Unis sont prêts à reconvertir vers des utilisations non militaires 60 000 kilos de matières de type U-235 pour armements, à condition que l'Union soviétique soit disposée à en reconvertir 40 000 kilos. Si l'URSS acceptait cette proposition, chacun d'entre nous détruirait les armes nucléaires de son choix permettant de libérer pour des utilisations pacifiques la quantité correspondante de matières fissiles.

76. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis se déclare prêt, si l'Union soviétique est disposée à faire de même, à ajouter aux matières ainsi reconverties le plutonium connexe obtenu à partir des armes détruites, selon une quantité ou un pourcentage convenu, et à placer ces matières sous la garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou une garantie équivalente.

77. Nous formulons ces propositions pour favoriser des progrès rapides et équitables vers la réduction de la menace nucléaire et pour démontrer en pratique notre désir de parvenir à ce but.

78. Une évolution plus rapide vers le désarmement apaiserait incontestablement l'inquiétude éprouvée un peu partout dans le monde. Mais, si nous voulons progresser vers une communauté mondiale fondée sur la justice, nous devons également améliorer constamment le mécanisme international dont nous disposons pour apaiser les conflits et résoudre les différends.

79. L'expérience de Chypre, l'agression qui se poursuit en Asie du Sud-Est, le choc provoqué par l'explosion de violence au Cachemire, tous ces

événements mènent à une conclusion inéluctable: il faut renforcer d'urgence les moyens dont les Nations Unies disposent pour maintenir la paix.

80. Nous insistons beaucoup, à cet égard, pour que se poursuive la mise en place d'un système suffisamment souple de mobilisation des Nations Unies suivant les modalités proposées par le Secrétaire général. Nous espérons que les Etats Membres de toutes les régions du monde réserveront des unités qu'ils entraîneront à cette fin. Nous croyons également que le personnel militaire — actuellement insuffisant — qui aide le Secrétaire général, doit être renforcé. L'expérience du Cachemire et de Chypre, en particulier, et les tâches supplémentaires qui en ont découlé ont démontré que le personnel militaire dont dispose le Secrétaire général au Siège est surchargé de travail, et qu'il faut mettre à sa disposition un personnel plus nombreux en rapport avec les tâches que nous lui confions.

81. Le pouvoir, pour l'Organisation des Nations Unies, de maintenir la paix est trop indispensable à la réalisation de ses objectifs et à son existence même pour tolérer qu'un Etat Membre quelconque puisse le compromettre. C'est pourquoi nous persistons à croire — et en cela l'écrasante majorité des Etats Membres se joint à nous — que l'Assemblée générale doit conserver son pouvoir résiduel d'entreprendre des opérations de maintien de la paix lorsque le Conseil de sécurité est dans l'incapacité d'agir. Il convient par conséquent de trouver des moyens pour financer les opérations futures de maintien de la paix — moyens qui en répartissent la charge équitablement. Dans les cas où il est impossible de le faire en obtenant des quotes-parts de tous les Etats Membres, il faut trouver d'autres moyens, y compris la fixation de quotes-parts pour les Etats qui veulent bien participer, la fixation de contributions facultatives, ou le versement de contributions volontaires.

82. Moins spectaculaire mais tout aussi important est le mécanisme destiné à favoriser l'évolution pacifique et à satisfaire les revendications légitimes. En l'absence d'une institution internationale forte, susceptible de contribuer à cette tâche, les nations, comme les individus, sont tentés de s'en charger eux-mêmes. Nous croyons par conséquent qu'il est temps d'insuffler une vie nouvelle à l'Article 33 de la Charte, disposition à laquelle se réfère spécifiquement la résolution 211 (1965) du Conseil de sécurité, adoptée il y a quelques jours au sujet du différend au Cachemire. Cet article est resté trop longtemps atrophié. Nous devons mettre au point des méthodes pratiques permettant de résoudre les différends avant qu'ils n'atteignent le point où ils dégènerent en conflits virtuels ou réels. Pour que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de sa tâche fondamentale, elle doit être un instrument de conciliation des différends et non pas seulement une tribune où les divergences se manifestent. L'Organisation des Nations Unies a dû trop souvent démontrer qu'elle était capable d'éteindre des incendies alors qu'il aurait mieux valu les prévenir avant qu'ils ne se déclarent.

83. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative du Royaume-Uni qui a demandé l'inscription à l'ordre

du jour d'un point concernant le règlement pacifique des différends [A/5964]. Les Etats-Unis participeront avec intérêt à l'exploration des nombreuses voies qui pourront s'offrir.

84. Il s'agit, si je puis me permettre de le dire, d'une question pour laquelle j'éprouve un très vif intérêt personnel, étant donné que pendant la plus grande partie de ma vie adulte j'ai participé étroitement au processus du règlement par un tiers des différends et des conflits qui s'élèvent entre des travailleurs librement organisés et des employeurs libres. J'ai vu bien souvent les désaccords aggravés ou prolongés non parce que les positions étaient inconciliables, mais simplement parce que les parties en cause ne pouvaient se mettre d'accord sur un intermédiaire. Dans notre pays, nous avons élaboré un mécanisme, tel que le service fédéral de médiation et de conciliation, qui a comblé cette lacune, et qui nous a ainsi permis de faire de grands progrès en matière de règlement pacifique des conflits du travail.

85. Je sais également qu'un mécanisme qui donne satisfaction sur le plan national ne peut pas toujours être transposé tel quel sur le plan international. Néanmoins, j'ai la ferme conviction que les Nations Unies pourraient également mettre au point de nouveaux mécanismes qui permettraient aux parties à un différend tenace d'utiliser un organe de médiation ou de conciliation de l'ONU.

86. Avant tout, le devoir fondamental que nous impose notre obligation de maintenir la paix, aux termes de la Charte, est de nous unir pour assurer la paix et la sécurité. Nous devons poursuivre cette recherche de la sécurité collective et nous devons renoncer à la futilité collective si nous voulons nous acquitter des fonctions qui nous sont confiées par la Charte.

87. Il est un domaine dans lequel nous nous sommes efforcés de promouvoir la coopération bien avant la naissance d'un différend. C'est celui des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il y a plus de sept ans, les Etats-Unis ont fait inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale le premier point qui ait jamais concerné les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et ils ont présenté un projet de résolution patronné par 20 Etats qui devint la première décision de l'Assemblée relative à l'espace. Ce projet de résolution a été présenté à la Première Commission [986ème séance] par celui qui était alors le chef de la majorité au Sénat des Etats-Unis, le sénateur du Texas Lyndon B. Johnson, qui, devenu Président, est demeuré fidèlement attaché à ce principe. En adoptant cette résolution [1348 (XIII)], l'Assemblée générale a reconnu — je cite un extrait du premier alinéa du préambule — "que l'objectif commun est de voir l'espace extra-atmosphérique utilisé à des fins exclusivement pacifiques". Ce principe a obtenu notre adhésion totale à cette époque et nous continuons aujourd'hui à y souscrire sans réserve.

88. Depuis lors, l'Assemblée générale a posé des règles fondamentales précieuses pour régir les activités dans l'espace et sur les corps célestes. Conformément à ces règles, nos activités spatiales ont été, et continueront d'être, non agressives et de nature pacifique et bénéfique.

89. Mais cette réglementation n'est pas suffisante. Des instruments lancés de la Terre ont déjà atteints la Lune et photographié la planète Mars. L'homme les suivra bientôt. Par conséquent, nous proposons que les Nations Unies entreprennent d'élaborer un traité général relatif à l'exploration des corps célestes.

90. Cependant, alors que nous visons les étoiles, nous devons également utiliser le maximum de ressources pour favoriser chez nous le bien-être économique et social. Si la possibilité de créer une société mondiale juste dépend du succès ou de l'échec dans des domaines tels que le désarmement et le maintien de la paix, la mesure dans laquelle nous pouvons la créer dépendra des efforts que nous déploierons, non pas pour simplement prévenir le désastre mais pour créer partout des conditions économiques saines.

91. Nous serons bientôt à mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Des progrès ont été réalisés, il convient de le reconnaître, mais nous devons tous faire davantage et mieux. Nous devons faire bien davantage, notamment, pour accroître la production alimentaire dans les pays en voie de développement. Si la tendance démographique actuelle se poursuit, la production alimentaire devra être triplée d'ici à la fin du siècle, pour assurer à tous un régime alimentaire adéquat. Aussi nous appuyons sans réserve la proposition visant à élargir le Programme alimentaire mondial et nous sommes prêts à étudier plus avant avec d'autres pays développés les moyens d'adapter notre abondance agricole nationale afin de faire face au déficit alimentaire qui existe actuellement dans le monde.

92. Nous devons faire davantage pour limiter l'explosion démographique. Nous soutenons le programme en cours, au titre duquel les institutions des Nations Unies fournissent des services consultatifs et une formation en matière de planification de la famille à tout pays qui demande cette assistance.

93. Nous devons tous faire davantage pour accélérer le progrès industriel des pays en voie de développement, problème auquel l'Assemblée générale accordera, j'en suis sûr, une attention toute particulière.

94. Nous devons aussi accélérer et intensifier nos efforts pour augmenter les recettes d'exportation des pays en voie de développement, et pour parer aux fluctuations excessives de ces recettes. Les Etats-Unis vont continuer à faire des efforts tout particuliers, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, pour réduire les droits sur les produits qui présentent un intérêt spécial pour ces pays. Nous allons aussi participer activement et de façon constructive à l'œuvre du nouvel organisme des Nations Unies pour le commerce. Nous espérons qu'en traitant des problèmes ardues et délicats des échanges, les pays développés et les pays en voie de développement travailleront dans un esprit de coopération. Il faut que le dialogue se poursuive constamment et en toute liberté, et que nous recherchions en commun les moyens d'établir une structure des échanges qui soit avantageuse pour tous.

95. Naturellement, l'expérience montre qu'il faut investir beaucoup plus dans le développement de la ressource la plus importante de toutes — le personnel

qualifié — et que nous devons augmenter notre aide aux pays en voie de développement en matière d'enseignement. Pour contribuer à la réalisation de ces différentes tâches, nous approuvons l'objectif plus élevé de 200 millions de dollars fixé pour le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement, étant entendu que les dispositions qui seront prises devront être satisfaisantes à la fois pour les pays développés et pour les pays en voie de développement.

96. Nous sommes prêts à nous joindre, par des mesures concrètes et pratiques, à une intensification des efforts multilatéraux destinés à fournir des capitaux pour le développement par l'intermédiaire de banques régionales pour le développement et d'institutions internationales comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale pour le développement, institutions qui garantissent une administration saine et une participation suffisante des autres pays. Nous serions prêts à augmenter le volume des capitaux acheminés par des voies multilatérales.

97. J'admets que nous ne sommes pas les seuls à reconnaître la nécessité d'une action dans ces domaines. Si j'en ai plus particulièrement parlé, c'est parce que les Etats-Unis projettent de prendre des mesures précises ou de participer à celles qui seront prises dans chacun de ces secteurs — non dans un avenir imprécis, mais dans les mois qui viennent. Faire progresser plus vite la Décennie du développement est l'un des buts principaux de notre politique extérieure.

98. J'en arrive, pour conclure ces remarques, au motif qui les inspire: notre volonté d'enrichir la vie des êtres humains — à l'intérieur, par notre mouvement vers une société modèle et, au niveau international, par notre soutien des libertés fondamentales et des droits de l'homme pour tous dans le monde entier. L'objectif ultime des Nations Unies, l'objectif ultime de toute société organisée — sur le plan intérieur comme sur le plan international —, c'est l'homme, l'individu. L'effet de nos actes sur son sort, sur son destin, sur son bien-être, demeurera le critère final de nos succès et de nos échecs. Et si nous parlons de la concurrence entre Etats, nous voulons parler de la seule concurrence qui ait une valeur: quel système, quelle société est le mieux à même d'améliorer la condition de l'homme et d'élever sa dignité.

99. Nous avons parcouru bien plus de la moitié du chemin — en fait presque tout le chemin — vers ce que l'histoire appellera peut-être la révolution la plus passionnante et presque entièrement pacifique qu'ait connu l'humanité; c'est un mouvement lié de façon inéluctable à la dignité des êtres humains: le mouvement de libre détermination. Depuis quelques décennies, ce mouvement voit des peuples affirmer et conquérir leur droit à se libérer du colonialisme, leur droit à se gouverner eux-mêmes dans l'indépendance, leur droit à ne pas être dominés par d'autres peuples. Nous applaudissons à cette évolution historique et nous nous sentons tenus d'en assurer le succès.

100. Bien entendu, parmi les peuples qui demeurent dépendants et dont l'aspiration à la libre détermination

mérite toute notre sympathie, certains ont de très petits pays aux ressources limitées. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, il faudra bientôt examiner s'ils seront capables de répondre aux exigences de la Charte, c'est-à-dire être non seulement disposés à accepter leurs obligations, mais aussi capables de les remplir. Cependant, je le répète, nous soutenons l'évolution historique selon laquelle tous les peuples doivent pouvoir accéder à l'autonomie ou à l'indépendance quand ils le désirent, en vertu du principe de la libre détermination.

101. Tout en nous souciant des droits et des libertés des nations, nous ne devons pas négliger les droits et libertés des individus, qui sont, finalement, l'élément fondamental de toute nation. On peut juger du respect d'un pays pour les droits de l'homme, non pas, si je puis me permettre de le dire, d'après ce qu'il dit à l'Assemblée générale et que le monde entier entend, mais d'après ce qu'il fait chez lui et que le monde entier voit.

102. A cet égard, comme beaucoup d'autres pays, nous sommes loin d'être parfaits. Mais, par la décision rendue en 1954 par la Cour Suprême des Etats-Unis, et par celles qui ont suivi — et dont j'espère pouvoir dire sans être taxé de présomption que j'en suis personnellement très fier, car j'ai pris part à certaines d'entre elles —, et par l'adoption des lois sur les droits civils de 1964 et de 1965, le Gouvernement des Etats-Unis a donné une forme et une expression concrètes à sa résolution très ferme de faire respecter les droits de l'homme sans restriction, la liberté et l'égalité de tous.

103. Les Nations Unies ont aussi la tâche importante, pour reprendre les termes de la Charte, de développer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous. Beaucoup a déjà été fait, mais les Nations Unies n'ont pas encore agi suffisamment dans ce domaine, et nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous sommes heureux que le Gouvernement costaricien ait proposé la création du poste de haut commissaire aux droits de l'homme (A/5963). Nous pensons que c'est là un premier pas important vers l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nous appuierons cette proposition avec enthousiasme.

104. Du présent débat, des vues divergentes exprimées ici, peut se dégager un certain accord. Tant que nous nous efforcerons de parvenir à cet accord et que nous accepterons les méthodes dictées par la raison et la compréhension sur lesquelles il se fonde, nous renforcerons la trame de cette noble communauté des Nations Unies. En raison de sa nature même, cette communauté doit toujours ouvrir ses portes à ceux qui refusent le chaos, la menace et la violence pour rechercher des fins légitimes par des moyens pacifiques.

105. J'ai dit l'autre jour mon optimisme sur le destin de notre organisation, et je suis optimiste parce que, si nous n'avions pas créé cette grande organisation il y a 20 ans, nous serions forcés de le faire aujourd'hui.

106. Le chemin qui mène à l'ordre international, au règne du droit dans le monde, n'est pas aisé. Il res-

tera ardu et semé d'obstacles redoutables, de décisions douloureuses, de compromis difficiles et, parfois, de reculs décourageants. Il faudra donner le meilleur de nous-mêmes pour parcourir ce chemin. J'espère de tout cœur que nous serons à la hauteur de la tâche.

107. J'espère aussi que, dans 20 ans, quand l'Assemblée générale se réunira en séance plénière, elle aura derrière elle une génération qui aura réalisé ce que nous entreprenons aujourd'hui.

108. Le président Johnson a dit:

"Nous voulons établir, entre l'homme et la société, une harmonie qui permette à chacun d'entre nous de donner plus de sens à sa vie et à nous tous de donner une qualité meilleure à notre civilisation."

109. Dans notre diversité, l'heureuse diversité des nations et des peuples, unissons-nous résolument pour élever la qualité de notre existence à tous et pour construire une grande société de tous les hommes pour tous les hommes.

110. Le **PRESIDENT**: Je remercie M. Goldberg d'avoir pris la parole au nom des Etats-Unis lors de cette discussion générale. Je voudrais l'assurer que nous avons écouté avec émotion les paroles dédiées à la mémoire d'Adlai Stevenson, qui fut notre cher ami à tous.

111. M. **THIAM** (Sénégal): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation sénégalaise pour votre élection à la présidence de notre assemblée. A un moment où tant de problèmes complexes se posent à l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que votre autorité et votre compétence nous permettront de les examiner avec toute la sagesse et la clairvoyance nécessaires.

112. Je suis le premier représentant d'un pays du tiers monde à intervenir dans ce débat, et ce n'est pas un hasard. En effet, nous avons le sentiment qu'il faut que le tiers monde fasse, dès le début de la discussion, entendre sa voix, même si celle-ci n'est peut-être pas tout à fait conforme à celles que nous avons entendues jusqu'à maintenant.

113. Nous avons fêté avec faste, il y a à peine trois mois, le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Mais, comme on peut l'imaginer, ce faste cachait mal notre angoisse devant les foyers de guerre et de tension qui s'allumaient çà et là dans le monde. Et nous avons médité sur notre organisation, sur sa raison d'être, sur ses succès et ses échecs. Nous nous sommes demandé quels progrès avaient été accomplis par l'humanité depuis 20 ans, depuis la signature de la Charte de San Francisco. Et nous avons pensé: ce noble idéal s'est-il donc évanoui? L'humanité est-elle donc irrémédiablement condamnée à la fatalité de la guerre? Un certain découragement pourrait s'emparer de nous si nous faisons le bilan de ces 20 années d'expérience. Une fois passée l'euphorie de la paix retrouvée, l'humanité a poursuivi sa marche cahotante au milieu des difficultés sans nombre. La lutte des hégémonies a réapparu. L'Europe a été le premier théâtre de la lutte d'influences. Puis le continent asiatique s'est embrasé à son tour. L'Afrique elle-même, à peine sortie des guerres d'indépendance nationale, a été l'objet de nombreuses convoitises.

114. En conséquence, ce fut l'apparition d'un arsenal militaire fantastique engloutissant nos ressources matérielles et mobilisant le génie humain à des fins destructrices. Enfin, et ceci allait de soi, l'humanité déshéritée a payé les frais de cette folle aventure, tout le monde s'accordant aujourd'hui à reconnaître que ce qui aurait dû être fait pour elle ne l'a pas été.

115. Cette session, qui correspond au vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, devrait nous permettre de méditer à nouveau sur les problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

116. Le problème de la paix apparaît être aussi difficile que celui de la quadrature du cercle. Le Pacte de la Société des Nations n'avait pas pu le résoudre et le monde sombra dans la plus affreuse des guerres que l'humanité ait connues. Il y a 20 ans fut mis au point un système de sécurité collective. Mais ce système n'a pas tardé, comme nous le voyons aujourd'hui, à manifester des signes inquiétants de défaillance. L'année dernière, la dix-neuvième session de l'Assemblée générale a tourné court. Les délégations se sont séparées sans avoir pu examiner les questions inscrites à l'ordre du jour. Elles les ont prudemment renvoyées à la session de cette année, espérant trouver d'ici-là la formule magique qui permettrait de sortir de l'impasse. Mais si l'impasse financière semble aujourd'hui franchie, il serait illusoire de penser que le problème de la paix se trouve, du même coup, résolu. Les difficultés qu'ont traversées les Nations Unies, au cours de ces derniers mois, ne sont ni des difficultés financières, ni des difficultés juridiques liées à l'interprétation de la Charte. Les considérer ainsi, ce serait voir le problème par le petit bout de la lorgnette. Il s'agit, très exactement, d'un problème politique. Pour ne l'avoir pas compris, on a eu recours à d'autres recettes: on a créé des mécanismes et des procédures compliqués. L'Assemblée générale a créé, d'abord, la Commission intérimaire qui était chargée de veiller au maintien de la paix pendant les intersessions [voir résolutions 111 (II), 196 (III) et 295 (IV)]. Puis elle a voté, en 1950, la fameuse résolution intitulée "L'Union pour le maintien de la paix", qui tentait de procéder à une nouvelle répartition des compétences entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité [résolution 377 (V)]. On a enfin, les nuages continuant de s'amasser à l'horizon, les difficultés s'étant accrues, sollicité les Articles 17 et 19 de la Charte; on a mis à contribution la Cour internationale de Justice, transformant ainsi le débat en un débat juridique et financier. Or, il était aisé de comprendre que la question, comme on vient de le dire, est essentiellement politique.

117. Depuis 20 ans, la situation dans le monde a évolué: la conjoncture en Europe s'est profondément modifiée; dans le continent asiatique, un nouveau régime s'est instauré en Chine. Certains pays asiatiques se sont trouvés, d'autre part, divisés au nord et au sud des 17ème et 38ème parallèles. La décolonisation a fait des progrès impressionnants, sans doute imprévisibles au moment de l'élaboration de la Charte. C'est justement en s'obstinant à ne pas vouloir reconnaître cette situation nouvelle que l'on

a accru les difficultés. A vrai dire, la crise de l'Organisation des Nations Unies a été liée à des causes profondes qui tiennent à l'évolution de la situation internationale, à l'apparition, chaque jour, de données nouvelles qui lui confèrent une physionomie toute différente de celle que connaissaient les auteurs de la Charte. Celle-ci était fondée sur une pérennité théorique de la situation en 1945. Or, il est évident que les transformations incessantes de la vie internationale s'accordent mal avec cette hypothèse. Où est donc le remède?

118. Certains pensent que le salut serait dans une révision de la Charte. On vient de le dire tout à l'heure. Bien sûr, ce n'est pas nous, représentants de petites puissances, qui nous opposerions à une révision de la Charte, dans la mesure surtout où cette révision tiendrait compte de ce fait du siècle qu'est l'apparition, sur la scène internationale, de nombreux pays africains et asiatiques. Reconnaître une place plus importante à ces pays, dans les différentes instances internationales, ne serait que conforme à la justice. Mais encore une fois, la garantie de la paix ne réside pas dans un instrument juridique, si perfectionné soit-il.

119. Les réformes juridiques, à elles seules, sont impuissantes à résoudre les problèmes politiques de l'heure. Au demeurant, quelles que soient les imperfections de la Charte, on est bien obligé d'admettre qu'elle contient, dans bon nombre de ses dispositions et notamment dans ses chapitres VI et VII, tous les éléments pouvant permettre de prévenir un conflit armé ou d'y mettre fin, pour peu que les uns et les autres soient disposés à y recourir. Mais la contradiction des intérêts, la querelle des hégémonies, le partage de facto de notre planète en zones d'influence contrôlées par les grandes puissances, tout cela rend quasiment inopérant le système de sécurité collective. On fait appel à telle disposition de la Charte lorsqu'on estime y trouver avantage, mais on la rejette dès l'instant que son application comporterait quelque préjudice pour soi-même ou pour ses amis du moment.

120. Sans même parler des Chapitres VI et VII de la Charte, le Préambule contient l'énoncé de principes et de préceptes moraux dont l'observation suffirait, dans tous les cas, à assurer une ère de stabilité et de paix: principe de tolérance, solidarité humaine, droits fondamentaux de l'homme et des nations, autodétermination, souveraineté des peuples, etc.

121. La vérité, c'est que le mal réel est en nous-mêmes: c'est la méfiance, c'est l'intolérance, c'est le dogmatisme, c'est la croyance en des mythes dangereux comme celui de la supériorité raciale, ce sont les rêves d'hégémonie. Aussi, croyons-nous, est-ce surtout en travaillant à instaurer un nouvel état d'esprit, à restaurer la confiance, à développer le sens de la solidarité humaine que nous pourrions réaliser des progrès décisifs. Si nous ne le faisons pas, toutes les recettes juridiques seront vaines. L'ONU risque de sombrer dans l'impuissance et le discrédit, comme avait sombré dans l'impuissance la Société des Nations.

122. Ayons donc le courage de regarder les vrais problèmes qui se posent pour leur trouver la solution

que commande le bon sens. Il s'agit de reconnaître la République populaire de Chine et de l'admettre au sein des Nations Unies. Il s'agit d'appliquer le principe de l'autodétermination à tous les pays divisés et qui souhaitent leur réunification. En ce qui concerne notamment la question vietnamienne, il s'agit de demander à toutes les forces extérieures qui s'y affrontent de se retirer. Il s'agit de demander aux parties antagonistes d'être ouvertes aux propositions des hommes de bonne volonté qui veulent aider le peuple vietnamien à disposer librement de son destin. Il s'agit de régler les conflits territoriaux par des voies pacifiques, en tenant compte de la volonté des populations intéressées. C'est pourquoi, tout en nous félicitant du cessez-le-feu récemment intervenu, nous déplorons le conflit qui a opposé l'Inde et le Pakistan.

123. On a insisté à loisir sur l'influence grandissante du tiers monde dans les affaires internationales. On a même parlé d'un poids du tiers monde. Personnellement, j'ai toujours pensé, et je l'ai dit ici, que le poids du tiers monde, puisqu'on s'accorde à lui en reconnaître un, ne pouvait être qu'un poids moral. Dans un monde où se libèrent chaque jour des forces destructrices que l'homme subit plus qu'il ne les contrôle, où les menaces d'anéantissement de notre planète se précisent de façon effrayante, la sagesse est dans un retour aux valeurs morales qui ennoblissent. On a trop tendance, dans le monde d'aujourd'hui, à considérer que le salut ne réside que dans la force. Mais, à quoi servirait une force qu'aucune conscience humaine ne contrôle? Il faut ranimer en nous la flamme vacillante des valeurs sans lesquelles le monde risque de plus en plus d'être quelque chose de déséquilibré et de monstrueux. Il faut revenir aux sources d'une spiritualité revivifiante qui mette les forces dont l'homme dispose au service d'un noble idéal. Cela, le tiers monde peut et doit y contribuer. Je dirai même que c'est aujourd'hui sa mission essentielle que de mettre tout le capital moral dont il dispose et dont il est si riche au service d'une cause si élevée. C'est pourquoi l'Inde et le Pakistan devraient être invités à plus de sagesse, et nous nous félicitons d'ailleurs qu'ils ne se soient pas laissés aller à l'égarément. Nous leur demandons de donner l'exemple de la sagesse en demeurant fidèles aux valeurs et aux principes qui sont les fondements des Nations Unies.

124. L'Inde, terre des apôtres de la non-violence, ce pays qui est un des champions du non-alignement, qui a toujours prêché la paix et en avait fait un des points cardinaux de sa politique internationale, doit retrouver dans les principes qu'elle a toujours défendus et dans la sagesse séculaire de son peuple les sources d'une solution digne d'elle-même à tout différend qui la concerne. En tout cas, nous demandons vivement à l'Inde et au Pakistan de ne pas gaspiller le capital moral du tiers monde. Ce capital nous est commun, et nous n'avons pas le droit de le gaspiller au détriment de tous. Les sources d'une solution pacifique au différend qui oppose les deux pays résident dans la négociation. Il appartient, bien entendu, à tous les hommes de bonne volonté de les y aider. Il nous appartient aussi, je crois, de trouver à l'avenir un mode de règlement des conflits territoriaux. Mon gouvernement, pour sa part, avait donné

son accord à une proposition soviétique tendant à la signature d'un accord international pour le règlement pacifique des différends territoriaux^{5/}. Nous pensons que l'occasion serait venue de reprendre cette idée et de lui donner corps dans un traité international engageant tous les Etats.

125. En tout cas, le Sénégal, pour sa part, continuera à apporter sa contribution au maintien de la paix par les moyens suivants. Premièrement, en tâchant de donner l'exemple. Nous ne sommes engagés dans aucun conflit avec aucun pays du monde. En particulier, nous entretenons de bons rapports avec nos voisins, si différentes que puissent être ou paraître nos options politiques. Nous n'avons aucune revendication territoriale. Et pourtant, nous aurions pu, comme d'autres, rêver à la reconstitution des anciennes frontières du Sénégal ou revendiquer un certain territoire qui est enclavé dans notre territoire. Mais vous avez vu, au contraire, avec quelle chaleur nous avons applaudi à l'indépendance de la Gambie. Deuxièmement, le Sénégal désire apporter sa contribution en adhérant sans réserve au principe de la coexistence pacifique. Troisièmement, en contribuant à consolider la paix par la politique de non-alignement qui limite les méfaits désastreux de la politique des blocs. Enfin, en préconisant le dialogue comme moyen d'approche des problèmes internationaux. Nous estimons très sincèrement qu'aucune autre voie ne saurait mener à la paix.

126. Revenant au vingtième anniversaire des Nations Unies dont je parlais tout à l'heure, je puis dire que, si l'horizon est sombre, il n'y a lieu d'incriminer ni la Charte ni l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pas lieu non plus de se laisser aller au découragement. Au contraire, nous devons nous réarmer moralement afin d'être à la hauteur des problèmes et des difficultés. Nous devons surtout devenir les militants d'un nouvel ordre international qui consacre 20 années de transformations et de mutations dans le monde. Nous ne pouvons continuer à regarder le monde d'aujourd'hui avec les yeux d'il y a 20 ans. Le plus grand ennemi de l'homme, le plus grand ennemi de l'humanité, c'est l'immobilisme.

127. Je voudrais maintenant, et très brièvement, aborder deux questions qui sont parmi les préoccupations majeures des Nations Unies afin, là aussi, de faire le point. Il s'agit de la décolonisation et du développement économique.

128. Ma délégation, à maintes reprises, a eu à exprimer ses vues sur la décolonisation. Aussi ne reviendrons-nous pas sur tout ce qui a déjà été dit. Que la décolonisation ait fait des progrès, c'est ce dont nous nous félicitons tous les jours. Cependant, des foyers de tension existent encore, en Afrique notamment, dus à l'entêtement de Salazar et à l'égarment de Ian Smith. Ma délégation, appuyée par la presque totalité des pays afro-asiatiques, avait déjà demandé l'exclusion du Portugal de l'Organisation des Nations Unies. Dois-je en répéter les raisons? On ne peut pas être membre d'une organisation en en violant délibérément les principes. L'attitude du Portugal n'est pas seulement une injure à l'Afrique,

c'est une injure aux Nations Unies, c'est un défi inadmissible à la conscience humaine. Le Portugal a déjà été exclu de bon nombre d'organismes internationaux, même à caractère technique. La décolonisation étant un problème politique, et les Nations Unies en ayant fait un de leurs objectifs fondamentaux, nous ne pouvons que manifester notre étonnement devant les hésitations de certains à recourir à une sanction normalement prévue par la Charte des Nations Unies. Nous exprimons néanmoins l'espoir que cette session sera l'occasion de reprendre le débat et de le conclure.

129. Mais je voudrais surtout attirer l'attention de l'Assemblée générale sur certains aspects de l'action du Portugal en Afrique. Le Portugal ne cesse de provoquer tous les pays africains voisins des territoires qu'il administre. Le Sénégal est voisin de la Guinée dite portugaise. Sans doute l'indépendance du Sénégal est-elle une gêne pour le Portugal. Alors, il fait tout pour provoquer ce pays voisin et tenter d'y installer l'insécurité et l'instabilité afin qu'il ne puisse pas servir d'exemple. Nous avons été amenés, à plusieurs reprises, à saisir le Conseil de sécurité pour violation de notre territoire par le Gouvernement portugais. Depuis deux ans, 17 violations caractérisées de notre territoire ont été constatées et portées à la connaissance du Conseil de sécurité^{6/}. Quelquefois, les Portugais ne se sont pas contentés de porter atteinte à l'intégrité de notre territoire; ils ont commis des actes de violence sur les populations. Une telle situation est de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales, car le Sénégal ne pourra certainement pas continuer à subir sans riposte des violations aussi délibérées de la Charte, du droit international et de ses propres droits légitimes. Alors, la solidarité africaine jouant — et elle jouera sans nul doute en pareil cas —, un tel conflit pourrait prendre des proportions qui déborderaient largement le cadre des rapports bilatéraux entre le Portugal et le Sénégal. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée générale de condamner sans équivoque les incursions des forces militaires portugaises sur le territoire sénégalais, de les interdire à l'avenir et de recommander au Conseil de sécurité toute mesure utile à cette fin.

130. Non seulement le Portugal refuse toute décolonisation en Afrique, mais il encourage encore Ian Smith à persévérer dans la politique d'aventure qu'il a choisi de mener en Rhodésie du Sud. Les accords commerciaux signés entre le Portugal et la Rhodésie et l'échange ou l'éventuel échange de représentations diplomatiques envisagé entre les deux gouvernements sont assez significatifs.

131. J'ai eu l'occasion, délégué par l'Organisation de l'unité africaine avec mon collègue de l'Algérie, de saisir le Conseil de sécurité de ce problème^{7/}. Ian Smith veut rééditer en Rhodésie le coup de

^{6/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1963, document S/5279; *ibid.*, dix-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964, document S/6012; *ibid.*, vingtième année, Supplément de janvier, février et mars 1965, documents S/6177 et S/6196; et *ibid.*, Supplément d'avril, mai et juin 1965, document S/6338.

^{7/} *ibid.*, Supplément d'avril, mai et juin 1965, document S/6294 et Add.1.

^{5/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 2, document A/5751.

l'Afrique du Sud. Il menace de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance, dans un contexte juridique et politique qui, incontestablement, mettra les 3 millions de Noirs sous la férule de la minorité blanche. Nous l'avons dit au Conseil de sécurité et nous le répétons solennellement devant cette assemblée: la responsabilité d'une telle situation, si elle se produisait, incomberait à la Grande-Bretagne qui est, internationalement, responsable de la Rhodésie du Sud. En Rhodésie du Sud, c'est la démocratie qui est bafouée, ce sont les libertés publiques et les droits politiques qui sont piétinés et ensevelis. Inutile de vous énumérer la liste impressionnante de toutes les lois discriminatoires qui ont été édictées par le régime des colons, et cela en vertu d'une constitution octroyée par la Grande-Bretagne. Il est temps que le Gouvernement de Sa Majesté agisse avant que le courant ne devienne irréversible.

132. Ce qui nous inquiète cependant, c'est que la Grande-Bretagne n'envisage de prendre aucune mesure préventive. Elle se contente de dire à Ian Smith: "Si vous proclamez unilatéralement l'indépendance, non seulement nous ne vous reconnaitrons pas, non seulement vous ne ferez pas partie du Commonwealth, mais les conséquences économiques de votre geste seront catastrophiques pour la Rhodésie". Mais Ian Smith, qui a sans doute mesuré toute la portée de son acte, demande-t-il à être reconnu par la Grande-Bretagne? Demande-t-il à être membre du Commonwealth dont, selon ses propres déclarations, il a l'air — excusez l'expression — de se moquer éperdument? Demandera-t-il à être membre de l'Organisation des Nations Unies alors qu'il sait d'avance qu'il s'exposera à un refus?

133. Ian Smith a publié un livre blanc dans lequel il montre qu'il a mesuré toutes les conséquences de son acte et où il conclut que les résultats d'une déclaration unilatérale d'indépendance ne seront pas aussi catastrophiques qu'on veut bien le dire. Dans ces conditions, un devoir impérieux incombe à la Grande-Bretagne: c'est d'envisager d'ores et déjà des mesures préventives au cas où les négociations actuellement menées avec le gouvernement de Salisbury aboutiraient — ce qui est prévisible — à un échec. Ces mesures préventives doivent, à notre sens, être les suivantes: premièrement, suspension de la Constitution octroyée à la Rhodésie du Sud en 1961 et en vertu de laquelle sont votées et promulguées toutes les lois discriminatoires; deuxièmement, libération de toutes les personnes arbitrairement détenues; et troisièmement, conférence constitutionnelle réunissant tous les partis de la Rhodésie.

134. Si de telles mesures n'étaient pas prises et si le Gouvernement de la Rhodésie, ou plutôt Ian Smith, décidait de proclamer unilatéralement l'indépendance, ce serait alors une sécession caractérisée qui justifierait l'usage de la force. Je dis bien, l'usage de la force, car la Grande-Bretagne semble hésiter à utiliser la force alors que l'exemple français est là et que les pieds-noirs algériens ont été obligés de se soumettre. Si la Grande-Bretagne renonçait à y recourir, elle porterait une lourde responsabilité. Nous avons lu avec toute l'attention

voulue les déclarations de M. H. Wilson, premier ministre du Royaume-Uni. Nous avons entendu les déclarations de M. Bottomley, secrétaire d'Etat aux relations du Commonwealth, lors d'un récent voyage qu'il a effectué en Afrique. Permettez-nous de vous faire part de nos appréhensions légitimes.

135. Encore une fois, comme j'ai eu l'occasion de le dire au Conseil de sécurité, la Grande-Bretagne doit comprendre que le problème de la Rhodésie du Sud nous touche au plus profond de nous-mêmes. Il met aussi à l'épreuve le prestige et la sincérité d'une grande nation comme la Grande-Bretagne, dont les efforts pour la décolonisation ne sont plus à souligner, mais dont l'attitude passée risque de contraster étrangement avec celle qu'elle prend dans le cas particulier de la Rhodésie. Sur notre intervention, le Conseil de sécurité a décidé de maintenir la question inscrite à son ordre du jour. Nous demandons à l'Assemblée générale de soutenir vigoureusement l'action du Conseil de sécurité, non seulement en condamnant le régime raciste et inhumain de Ian Smith, mais surtout en invitant la Grande-Bretagne à envisager, le plus rapidement possible, les mesures propres à empêcher par tous les moyens — nous disons, par tous les moyens — une déclaration unilatérale d'indépendance. Si l'Assemblée faisait cela elle démontrerait que, malgré les difficultés qu'elle rencontre ou qu'elle a pu rencontrer dans le passé, elle entend demeurer fidèle à ses principes et poursuivre sans relâche la réalisation d'une mission qui lui a été confiée et qui, d'ailleurs, en matière de décolonisation, a été jusqu'à ce jour fort bien remplie.

136. Car, il ne faut pas que ces derniers remous de la décolonisation deviennent un abcès de fixation qui nous fassent oublier l'essentiel, qui nous fassent oublier le plus grand problème de l'heure. Il ne faut pas qu'ils soient comme l'arbre qui cache la forêt.

137. De nos jours, le vrai problème, le seul qui mériterait de mobiliser toutes nos énergies est, on ne se lassera pas de le répéter, celui du progrès économique et social de l'humanité. Depuis des années, l'Organisation des Nations Unies a fourni des efforts louables pour défricher le terrain, elle a abordé les données du problème, elle a rassemblé les matériaux et elle a mené à bien une étude théorique systématique du phénomène du sous-développement. Somme toute, elle a aidé à une prise de conscience internationale de ce phénomène. Il y a deux ans, elle a commencé à passer à la phase opérationnelle, en organisant une retentissante conférence sur le commerce et le développement. Notre assemblée aura à se prononcer sur les recommandations de cette conférence; certaines institutions prévues par celle-ci sont déjà en place et ont entrepris de rechercher les meilleures formules pour une organisation du commerce mondial. Mais, pour vaincre le sous-développement, rien ne doit être négligé et nos efforts doivent tendre à l'analyse dans une triple direction.

138. Tout d'abord, et le représentant du Brésil l'a souligné tout à l'heure, la volonté et l'effort de développement doivent, avant tout, émaner des intéressés eux-mêmes. Cela, nous croyons que les pays sous-développés l'ont bien compris. Partout un effort, inégal certes, mais sans cesse grandissant, est

constaté pour trouver à l'intérieur de nous-mêmes les ressources nécessaires à notre développement.

139. Mais, qui ne se rend compte, cependant, que les seuls efforts des pays en voie de développement sont insuffisants à résoudre le problème? Nous vivons dans un monde où les relations économiques mettent en présence des forts et des faibles, des riches et des pauvres, des grands et des petits, des économies solides et des économies fragiles. Par conséquent, si l'on laisse jouer le principe de liberté dans les relations économiques internationales, personne ne doute que cette liberté formelle ne se transforme en servitude de plus en plus grande pour les pays en voie de développement. Nos efforts seraient vains, dans un contexte de liberté, en matière de relations économiques internationales. C'est ainsi qu'intervient le second élément indispensable à notre développement, qui est la révision du commerce international.

140. Depuis un demi-siècle, nous assistons à une dégradation continue des prix des matières premières et à une augmentation parallèle des prix des produits manufacturés. Un continent comme l'Afrique, pour ne prendre que celui-là, vend presque intégralement les matières premières qu'il produit; il importe presque entièrement les produits finis qu'il consomme. Nous n'avons pas la possibilité de mettre fin immédiatement à cette situation, pour la bonne raison que nous n'avons pas un marché de consommation intérieure suffisamment vaste nous permettant d'échapper à la loi arbitraire des cours mondiaux. Nous sommes saignés à blanc par le commerce international. L'Organisation devrait, dorénavant, reposer sur les principes suivants, si l'on veut que le commerce devienne un facteur de développement.

141. Tout d'abord, et naturellement, il doit y avoir organisation du marché des matières premières. En effet, si une action doit être entreprise, c'est sur les matières premières, qui constituent 90 p. 100 des exportations des pays en voie de développement, qu'elle doit porter. Ensuite, il faut assurer la garantie d'un prix rémunérateur pour accroître les ressources des pays exportateurs de matières premières. Enfin, il faut favoriser le développement industriel des pays pauvres, en facilitant le placement à l'extérieur de leur production industrielle par un système de préférences, du moins pendant le temps nécessaire au démarrage de leur économie. En même temps, il faut permettre aux pays en voie de développement d'instituer un système de protection pour leurs industries naissantes, en évitant que les productions des pays hautement développés leur fassent une concurrence inégale sur place.

142. Voilà les principes qui semblent devoir guider une nouvelle organisation du commerce, compte tenu des intérêts des pays en voie de développement, et je pense qu'à l'intérieur du groupe des 77 pays nous mettrons l'accent sur ces principes et que nous ferons le nécessaire pour les faire prévaloir. Si ces deux conditions sont remplies; d'une part, effort intérieur des pays en voie de développement et, d'autre part, réforme des lois du commerce mondial, alors seulement pourra intervenir le troisième élément qui est l'aide et qui nous paraît devoir être soumise à deux modalités.

143. La première, on l'a dit, c'est que les pays riches s'engagent à verser 1 p. 100 de leur revenu national à l'aide aux pays en voie de développement. Cela n'a pas été appliqué malgré une proposition adoptée par l'Assemblée générale [voir résolution 1522 (XV)]. La seconde condition, c'est l'adoption d'un taux maximum d'intérêt de 3 p. 100 pour les prêts au développement.

144. Les diverses propositions que nous venons de faire ne constituent nullement, à nos yeux, des exigences inconsidérées. Elles contribueraient tout simplement à assurer la justice et l'égalité dans les relations économiques internationales. Elles seraient aussi l'expression d'une solidarité dont l'évidence s'impose à nous chaque jour.

145. Si la Conférence d'Alger ^{8/} avait été placée sous le signe du développement économique, nous y serions allés. Mais l'occasion n'est pas perdue, et le Sénégal, pour sa part, donne rendez-vous aux pays sous-développés — non seulement aux pays afro-asiatiques, mais à l'ensemble des pays sous-développés —, y compris ceux de l'Amérique latine, à un Bandoung économique. Nous sommes d'avis, au Sénégal, que la solidarité afro-asiatique est une bonne chose; elle constitue en tout cas un des aspects de la solidarité universelle, mais elle n'est pas une plate-forme suffisamment large pour une action commune à l'ensemble des pays concernés par le sous-développement. Or, c'est la lutte contre le sous-développement qui doit être notre préoccupation majeure, et le cadre afro-asiatique, je dois dire, se prête mal à une telle entreprise.

146. En Asie, il y a des pays développés. L'Union soviétique peut prétendre, à juste titre, participer à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie — notre opinion d'ailleurs est qu'elle doit y participer —, mais l'URSS n'est pas un pays sous-développé. La Chine populaire non plus ne peut prétendre se ranger, et je l'ai dit clairement, dans le camp du tiers monde. Un pays qui fabrique ou qui est en mesure de fabriquer des bombes atomiques n'est pas, à notre sens, un pays sous-développé; l'industrie atomique est une industrie de luxe. La conférence d'Alger dont nous souhaitons le succès aurait gagné à se centrer davantage sur les problèmes des pays sous-développés, non seulement en faisant du sous-développement le thème fondamental de cette importante rencontre, mais encore en y admettant les pays sous-développés — et eux seuls —, non seulement les pays sous-développés d'Afrique et d'Asie, mais aussi ceux d'Europe et d'Amérique latine. Cependant, tout espoir d'une telle rencontre n'est pas perdu, et le Sénégal, pour sa part, est prêt à se rendre à une conférence, où qu'elle se tienne, pourvu qu'elle s'organise sur les bases que je viens d'indiquer. Ce qu'il faut, c'est une prise de confiance qui nous soit commune à nous, peuples du tiers monde, non pas d'ailleurs pour une opposition systématique au monde développé — ce serait contraire à notre philosophie —, mais parce que nous savons que le chemin de la paix universelle passe par la justice économique.

147. Je voudrais terminer par où j'avais commencé. Si maigre que puisse paraître le bilan de l'Organi-

^{8/} Deuxième conférence des pays d'Afrique et d'Asie, qui devait se réunir à Alger le 29 juin 1965.

sation des Nations Unies au cours de ces 20 dernières années, si angoissants que soient les problèmes qui se posent de nos jours, nous devons demeurer résolument optimistes. Les possibilités de réussir sont en nous-mêmes. Le tout est d'avoir la volonté de les utiliser. Or, cette volonté existe malgré tout. Il suffit tout simplement de la fouetter, de lui donner plus de vigueur et plus de détermination. Déjà nous devons nous féliciter, malgré les difficultés vécues et les échecs constatés dans certains domaines, que l'humanité ait pu franchir; pour la première fois depuis longtemps, une période de 20 ans sans qu'une guerre mondiale ait remis en cause tout le progrès qui a été

accompli. Formons des vœux pour que la nouvelle période de 20 ans que nous inaugurons soit moins parsemée de difficultés que la première, et alors nous pourrons dire qu'avec le développement sans cesse croissant de la solidarité internationale l'humanité sera sans doute sauvée.

148. Le PRESIDENT: Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Sénégal de sa participation à notre discussion générale. Son discours achève notre séance de ce matin.

La séance est levée à 13 h 15.